

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

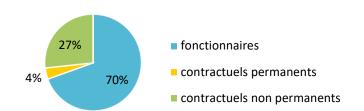


COMMUNE DE FLERS EN ESCREBIEUX

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion du Nord.

- Effectifs

- 105 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022
 - > 73 fonctionnaires
 - > 4 contractuels permanents
 - > 28 contractuels non permanents



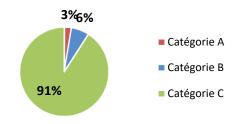
- 2 contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
 - □ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 89 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	30%	25%	30%
Technique	60%	50%	60%
Culturelle	1%	25%	3%
Sportive			
Médico-sociale	1%		1%
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	4%		4%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

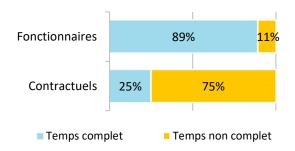
-	■ Hommes	Femmes		
Fonctionnaires	55%	45%		
Contractuels	100%			
Ensemble	52%	48%		

→ Les principaux cadres d'emplois

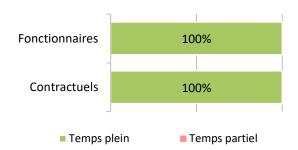
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	45%
Adjoints administratifs	23%
Agents de maîtrise	14%
Rédacteurs	4%
Attachés	3%

Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

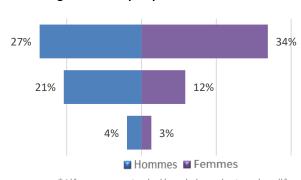
Filière	Fonctionnaires	Contractuels	
Technique	16%	50%	
Administrative	5%	100%	

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

Âge moy		
des agents pe	rmanents	
Fonctionnaires	50,51	— de 50 ans et +
Contractuels	47,50	ue 30 alis et +
permanents	47,50	
Ensemble des	50,36	de 30 à 49 ans
permanents	30,30	
â	· - · · *	_
Âge moy	de - de 30 ans	
des agents non		
Contractuels non	41,96	
permanents	71,30	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

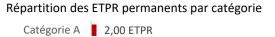
→ 98,76 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

> 70,38 fonctionnaires

> 4,01 contractuels permanents

> 24,37 contractuels non permanents

179 743 heures travaillées rémunérées en 2022



Catégorie B 4,87 ETPR
Catégorie C 67,52 ETPR

Positions particulières

Aucune position particulière

> Un agent détaché au sein de la collectivité

Mouvements

En 2022, 5 arrivées d'agents permanents et 4 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 1	Effectif physique au 31/12/2022
76 agents	77 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022					
Fonctionnaires 7 1,4%					
Contractuels • 0,0%					
Ensemble	7	1,3%			

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	50%
Départ à la retraite	50%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	60%
Remplacements (contractuels)	40%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnelnommé

Aucune nomination concerne des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 54 avancements d'échelon et 4 avancements de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 61,25 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 894 991 €	Charges de personnel*	4 223 210 €	\Rightarrow	Soit 61,25 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent : 2 428 788 € Primes et indemnités versées : 647 604 € Heures supplémentaires et/ou complémentaires : 24 346 € Nouvelle Bonification Indiciaire : 4 004 € Supplément familial de traitement : 11 799 € Indemnité de résidence : 15 981 € Complément de traitement indiciaire (CTI) $0 \in$

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

607 153 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	88 810 €		44 795 €		31 788 €	S	
Technique					29 902 €	26 093 €	
Culturelle				S	S		
Sportive							
Médico-sociale					S		
Police					39 671 €		
Incendie							
Animation			S		30 194 €	S	
Toutes filières	88 810 €		44 796 €	S	30 614 €	25 922 €	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

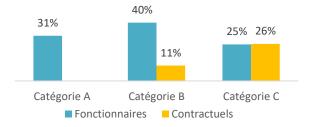
La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 26,66 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	26,84%
Contractuels sur emplois permanents	22,67%
Ensemble	26,66%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ 1049 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ 31 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

- Absences —

- En moyenne, 26,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire
- En moyenne, 12,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,65%	3,36%	2,69%	2,08%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	7,26%	3,36%	7,06%	2,08%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	7,52%	3,36%	7,30%	2,20%
et autre)			-	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- 5 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- > 54,5 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

9 accidents du travail déclarés au total en 2022

- > 8,6 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 19 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

12 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C*

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 6 119 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

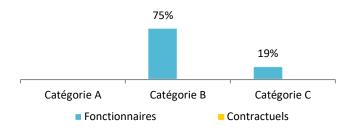
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

 En 2022, 20,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



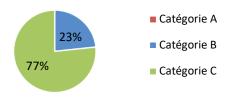
24 691 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	79 %
Frais de déplacement	3 %
Autres organismes	18 %

60 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	87%
Autres organismes	13%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance
- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2022

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : Version 4 octobre 2023